GRAND PRIX DE VILLARCEAUX 28 & 29 Mai 2022 Règlement de l'épreuve

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Vendredi 13 mai à 17h00.

LISTE DES JOUEURS

La liste des joueurs retenus sera publiée le mercredi 18 mai.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et les règles locales permanentes des épreuves Fédérales du Vade-mecum Sportif 2022 édité par la FFGolf. Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS

Grand Prix inscrit au calendrier 2022 des Grands Prix (épreuve comptant pour les Mérites Dames et Messieurs) ouvert aux joueuses et joueurs licenciés de la Fédération Française de Golf ou d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueuses et joueurs devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Les joueurs devront s'être acquittés du « droit de jeu fédéral annuel » de 35€.

Celui-ci devra avoir été enregistré à la FFGolf à la date limite des inscriptions, faute de quoi l'inscription de la joueuse ou du joueur sera bloquée lors du contrôle des inscrits. Pour les étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni à l'inscription.

Epreuve non-fumeur.

LIMITE D'INDEX

La limite d'index est fixée à 11,4 pour les Messieurs et 14,4 pour les Dames.

LIMITE DU CHAMP DE JOUEUSES ET JOUEURS

Le champ de joueuses et joueurs sera limité à 144 (dont un minimum de 33 places pour les Dames, 15 places maximum pour les pros et 14 wildcards maximum).

Le club réserve 10% de son champ de joueurs aux licences or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (11 places messieurs et 3 places dames). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota de 10%.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur disponible au 13 mai 2022, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames ou aux joueurs classés dans le mérite national amateur.

<u>Note 1</u>: Si le nombre de places maximum pour les joueuses dames n'est pas atteint, les places restantes seront reportées pour les messieurs et inversement.

Note 2 : le comité d'organisation disposera de 14 wild-cards (incluses dans les 144 participants) pour des joueurs ou joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. Ces dernières seront attribuées en priorité aux jeunes.

Note 3 : L'ordre du mérite pris en compte sera celui disponible au 13 mai 2022 et l'index sera celui figurant dans Fléole à la date de clôture des inscriptions au 13 mai 2022. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

INSCRIPTION ET DROIT D'ENGAGEMENT

La clôture des engagements est fixée au vendredi 13 mai à 17h00.

L'inscription se fait auprès du secrétariat du Golf de Villarceaux. Tél.: 01 34 67 73 83 - Mail: accueil@villarceaux.com, à l'aide du formulaire ci-joint accompagné du règlement des droits d'inscription.

Les engagements des joueurs ne sont considérés comme valables que parvenus au secrétariat du Golf de Villarceaux - Château du Couvent - 95710 CHAUSSY - Tél.: 01 34 67 73 83 - Mail: <u>accueil@villarceaux.com</u> au plus tard le <u>vendredi 13 mai à 17h00</u>, accompagnés des droits d'inscriptions.

Le règlement doit se faire par chèque à l'ordre de : A.S. Golf de Villarceaux

- Adultes 80 € / Jeunes de 25 ans et moins 40€ (né en 1996 et après)
- Membres ASV : Adultes 30 €/ Jeunes de 25 ans et moins 20€ (né en 1996 et après)

Pour les joueurs déclarant forfait après le vendredi 27 mai 2022 à 12h00, les droits d'inscription resteront acquis au club.

FORMULE DE JEU

L'épreuve se jouera sur 36 trous / stroke-play / 18 trous par jour.

HORAIRES ET MARQUES DE DEPART

Le premier départ du premier jour est fixé à 7h30 et celui du deuxième jour à 7h00. Les départs se feront toutes les 11 mn.

- 1er jour : Bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4.
- 2ème jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Affichage des départs du premier jour sur tableau officiel ou sur le site internet du club www.villarceaux.com, onglets « Compétitions » « Grand Prix de Villarceaux » à partir de 12h00 le vendredi 27 mai. Mise en ligne des départs du deuxième jour sur le site internet du club www.villarceaux.com, onglets « Compétitions » « Grand Prix de Villarceaux », à partir de 20h30 le samedi 28 mai, ou en appelant au 01 34 67 73 83.

Repères/Marques de départ :

Marques blanches pour les MessieursMarques bleues pour les Dames

IOURNEE D'ENTRAINEMENT

Journée de reconnaissance gratuite est fixée le vendredi 27 mai. Lundi 23 mai, mardi 24 mai et mercredi 25 mai journées de reconnaissance à 50% du GF. Les départs devront être réservés au secrétariat.

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 du Vademecum Page 55.

CLASSEMENT ET DEPARTAGE « GRAND PRIX DE VILLARCEAUX »

Les classements Dames et Messieurs du Grand Prix de Villarceaux sont des classements exclusivement en brut et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Le Vainqueur Dames ou Messieurs du Grand Prix de Villarceaux sera la joueuse ou le joueur ayant rendu le meilleur score sur les deux tours conventionnels.

Départage:

En cas d'égalité pour la première place pour les Dames comme pour les Messieurs, le départage se fera par un play-off en mort subite « trou par trou » à partir du trou n°1. En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

Pour les autres places, les joueuses et joueurs ex-aequo seront départagés en fonction des scores selon les 9, 6 et 3 derniers trous (départage informatique par logiciel RMS).

PRIX

Pour la catégorie Dames : 3 Prix Brut
Pour la catégorie Messieurs : 3 Prix Brut

REMISE DES PRIX

La remise des Prix aura lieu le dimanche 29 mai, 30 mn après la rentrée de la dernière partie, au Club House du Golf de Villarceaux et sera suivie du cocktail de l'Amitié.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve sera composé :

- Du Directeur du tournoi
- Du Président de l'Association Sportive du Golf de Villarceaux Jacques BOTTO
- De Damien RIPPE, OEC
- Des Arbitres de l'épreuve

TENUES VESTIMENTAIRES ET COMPORTEMENT

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. A ce titre les bluejeans, les tee-shirts, les débardeurs et les shorts sont interdits.